

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

À une séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, dûment convoquée et tenue au centre administratif de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, 795, rue Melançon, à Saint-Jérôme, le 27 mars 2018, et ce, à laquelle sont présents :

M ^{me} Manon Villeneuve,	vice-présidente
M ^{me} Lison Girard,	commissaire
M. Martin Reid,	commissaire
M ^{me} Martine Renaud,	commissaire
M ^{me} Annie Taillon,	commissaire-parent

les membres du comité exécutif et formant quorum. M^{me} Guylaine Desroches, directrice générale, M. René Brisson, directeur général adjoint, M. Michaël Charette, directeur général adjoint et M. Sébastien Tardif, directeur général adjoint sont présents. M^e Rémi Tremblay, secrétaire général, agit à titre de secrétaire de la séance. L'avis de convocation a été signifié tel qu'il est requis par la loi aux membres qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

M. Jean-Pierre Joubert a motivé son absence.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M^{me} Manon Villeneuve, vice-présidente, ouvre la séance. Il est 18 h 30.

VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET CONSTATATION DU QUORUM

DISPENSE DE LA LECTURE DES PROCÈS-VERBAUX (RCE-1927/SSGC)

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique, une copie des procès-verbaux a été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance;

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Lison Girard, commissaire, de dispenser le secrétaire général de lire les procès-verbaux de la séance ordinaire du 30 janvier 2018 et de la séance extraordinaire du 20 mars 2018.

Adopté

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX (RCE-1928/SSGC)

M. Martin Reid, commissaire, **PROPOSE** l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 30 janvier 2018 et de la séance extraordinaire du 20 mars 2018.

Adopté

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (RCE-1929/SSGC)

M^{me} Martine Renaud, commissaire, PROPOSE l'adoption de l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance;
2. Vérification des présences et constatation du quorum;
3. Dispense de la lecture des procès-verbaux;
4. Adoption des procès-verbaux;
5. Adoption de l'ordre du jour;
6. Parole à l'assemblée;
7. Réfection de pavage dans plusieurs établissements de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord;
8. Réfection de perrons et de trottoirs dans plusieurs établissements de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord;
9. Octroi du mandat au Cégep de Saint-Jérôme pour procéder à l'appel d'offres pour l'achat de papier hygiénique, de papier à main et de sacs à ordures avec le Comité d'achats regroupés Laval-Laurentides-Lanaudière (CARLLL) pour une durée d'une année avec possibilité de renouvellement pour deux années supplémentaires à compter du 1^{er} août 2018;
10. Questions diverses;
11. Levée de l'assemblée.

Le président est autorisé à modifier l'ordre de présentation des sujets au besoin.

Adopté

PAROLE À L'ASSEMBLÉE

RÉFECTION DE PAVAGE DANS PLUSIEURS ÉTABLISSEMENTS DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD (RCE-1930/SRM)

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources matérielles a procédé à l'appel d'offres public no 17380-046 - Réfection de pavage dans plusieurs établissements de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord (CSRDN);

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le 7 mars 2018 à 14 h;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'équipe du Service des ressources matérielles;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Lison Girard, commissaire :

- A) D'autoriser l'octroi des contrats pour la réfection de pavage dans plusieurs établissements de la CSRDN pour un montant total de 750 479,50 \$, avant les taxes, aux entreprises suivantes :

Description	Entreprise retenue	Coût
Lot 1	LEGD inc. 521, boul. Roland-Godard Saint-Jérôme, J7Y 5C6	361 304,50 \$
Lot 2	LEGD inc. 521, boul. Roland-Godard Saint-Jérôme, J7Y 5C6	79 790 \$
Lot 3	LEGD inc. 521, boul. Roland-Godard Saint-Jérôme, J7Y 5C6	131 480 \$

Lot 4	Pavage des Moulins inc. 1036, rue Nationale Terrebonne, J6W 6B4	137 749 \$
Lot 5	Pavage des Moulins inc. 1036, rue Nationale Terrebonne, J6W 6B4	40 156 \$
		750 479,50 \$

- B) D'autoriser la présidence du comité exécutif à signer les documents contractuels.
- C) D'autoriser la direction générale à signer les documents contractuels, ainsi que les documents administratifs nécessaires à l'exécution de la présente résolution, et ce, même si le montant est supérieur à 100 000 \$.

Adopté

RÉFECTION DE PERRONS ET DE TROTTOIRS DANS PLUSIEURS ÉTABLISSEMENTS DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD (RCE-1931/SRM)

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources matérielles a procédé à un appel d'offres public pour les travaux plus haut énumérés;

CONSIDÉRANT QUE des soumissions publiques ont été demandées (soumission # 17380-047) selon la politique d'achat et la réglementation en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le 6 mars 2018 à 14 h;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de la compagnie Éliane Construction inc. de Mirabel, au montant forfaitaire de 124 440 \$, avant les taxes, a été jugée la plus basse conforme;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'équipe du Service des ressources matérielles;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Martine Renaud, commissaire :

- A) D'accorder le contrat de réfection de perrons et de trottoirs dans plusieurs établissements de la CSRDN à l'entreprise Éliane Construction inc. de Mirabel, au montant forfaitaire de 124 440 \$, avant les taxes.
- B) D'autoriser la présidence du comité exécutif à signer les documents contractuels et afférents.
- C) D'autoriser la direction générale à signer les documents contractuels ainsi que les documents administratifs nécessaires à l'exécution de la présente résolution, et ce, même si le montant est supérieur à 100 000 \$.

Adopté

OCTROI DU MANDAT AU CÉGEP DE SAINT-JÉRÔME POUR PROCÉDER À L'APPEL D'OFFRES POUR L'ACHAT DE PAPIER HYGIÉNIQUE, DE PAPIER À MAIN ET DE SACS À ORDURES AVEC LE COMITÉ D'ACHATS REGROUPÉS LAVAL-LAURENTIDES -LANAUDIÈRE (CARLLL) POUR UNE DURÉE D'UNE ANNÉE AVEC POSSIBILITÉ DE RENOUVELLEMENT POUR DEUX ANNÉES SUPPLÉMENTAIRES À COMPTER DU 1^{ER} AOÛT 2018 (RCE-1932/SRM)

CONSIDÉRANT QUE selon la Loi sur les contrats des organismes publics, la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord (CSRDN) doit octroyer un mandat officiel par écrit à l'organisme qui la représentera au niveau de l'appel d'offres pour l'achat regroupé;

CONSIDÉRANT QUE le montant total pourrait dépasser le seuil de 100 000 \$, le comité exécutif de la CSRDN doit autoriser cet octroi de mandat;

CONSIDÉRANT QU'en octroyant ce mandat, la commission scolaire s'engage à acheter le papier hygiénique, le papier à main et sacs à les ordures selon les quantités spécifiées auprès du ou des fournisseur(s) retenu(s) par le Cégep de Saint-Jérôme et à respecter les conditions prévues au document d'appel d'offres pour la durée indiquée au contrat;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'équipe du Service des ressources matérielles;

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Lison Girard, commissaire :

- A) D'accorder le mandat au Cégep de Saint-Jérôme de procéder à l'appel d'offres public selon la Loi sur les contrats des organismes publics et son règlement.
- B) De procéder à l'achat de papier hygiénique, de papier à main et de sacs à ordures auprès du ou des fournisseurs(s) retenus(s) par le Cégep de Saint-Jérôme et de respecter les conditions prévues aux documents d'appel d'offres.
- C) D'autoriser la présidence du comité exécutif et la directrice générale à signer les documents afférents.
- D) D'autoriser la direction générale à signer les documents administratifs nécessaires à l'exécution de la présente résolution.

Adopté

QUESTIONS DIVERSES

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (RCE-1933/SSGC)

M. Martin Reid, commissaire, **PROPOSE** la levée de la séance. Il est 18 h 40.

Adopté

Président

Secrétaire